



Prise de parole départementale du mercredi 13 nov.

Au nom de l'intersyndicale **Snuipp-FSU, CGT éducation et Sud Education**, des collègues territoriaux mais aussi des parents et de citoyens présents, nous affirmons notre attachement profond à l'école de la République et à ses valeurs d'égalité des droits, à son caractère obligatoire, gratuit et laïque. Cette réforme dite des rythmes scolaires anime et alimente les débats depuis plus d'une année parce qu'elle met précisément en jeu ces propres valeurs.

Il faut le dire haut et fort : cette réforme n'a reçu l'aval d'aucune organisation syndicale ni d'ailleurs des associations parentales parce que les valeurs de l'école apparaissent menacées par le décret Peillon. Depuis des mois, nous condamnons tant le fond que la forme de celle-ci.

Sur le fond, aucun des préalables requis n'est posé :

- le Temps des Activités Péri-éducatives n'est pas obligatoire pas plus que la gratuité n'est assurée, bien au contraire !
- la dotation financière de l'état est très loin d'être à la hauteur du coût réel des besoins pour mettre en place l'ouverture à des activités enrichissantes. Pire encore, les actuelles inégalités territoriales sortiront renforcées entre les communes et leurs propres moyens. En financement, en encadrement technique, en locaux et en personnel !

Sur la forme, faute de moyens, une majorité de collectivités territoriales ne peut respecter le cadre initial. De ce fait, nombreuses seront les communes qui solliciteront des dérogations pour l'organisation des activités péri-éducatives. Nous dénonçons la désorganisation que ce décret provoquera : des horaires variables qui compliqueront l'organisation parentale, perturberont les rythmes de l'élève et dégraderont les conditions de travail des enseignants et des agents territoriaux. Nous ne pouvons l'accepter !

Et puis prenons le temps de revenir sur les aberrations qu'impliquent

le décret Peillon :

- l'uniformisation de ce décret bafoue totalement les élèves. Le rythme chrono-biologique de l'élève de maternelle est-il similaire à celui d'un élève de 7, 8 ou 11 ans ?
- le temps en collectivité et en groupe lourd est-il remis en cause par ce décret ? A l'évidence, non puisque les taux d'encadrement ont même été révisés à la hausse.
- la vision globale de l'élève par l'enseignant sera mise à mal par le morcellement des activités et des intervenants !
- la confusion naîtra inévitablement entre l'école et le temps périscolaire, entre les rôles tenus, à différents moments, par les personnels (atsem, intervenants...)

Pour l'ensemble de ces motifs fondés, le Snuipp-FSU, la CGT éducation et Sud Education exigent la suspension de cette réforme et l'abrogation du décret Peillon. La main qui l'a écrite peut et se doit de le réécrire complètement.

L'école a subi des violences et des saccages durant des années par la destruction de 80 000 postes, par la casse des RASED...

La refondation de l'école est impérative et urgente !

Nous demandons que les questions de fond soient posées :

- la réduction des effectifs,
- l'aide aux élèves en difficulté par des RASED à nouveau opérants,
- l'écriture de programmes adaptés
- l'aménagement de la journée, de la semaine et de l'année basé sur de réels travaux scientifiques et ayant pour seul objectif l'intérêt de l'élève.

Nous interpellons vivement le gouvernement afin que la refondation soit mise en œuvre dès maintenant sur des bases qui renforcent les valeurs de l'école publique et avec l'objectif d'assurer une égalité des droits sur l'ensemble du territoire. L'objectif doit être clairement l'intérêt et l'épanouissement de l'élève.

C'est pourquoi face aux multiples oppositions, seul le courage politique est salutaire :

Ecoutez les critiques fondées et prenez le temps des discussions nécessaires pour que l'école de demain soit portée par un consensus large, seul garant de la réussite des élèves !